

Rapport du Président

Séance publique du
lundi 15 février 2021
N° CD-2021-3-1-3

1^{ère} Commission

Commission des dynamiques et équilibres territoriaux et des mobilités

Service instructeur

Service consulté

CONTRIBUTIONS AUX BUDGETS DES SERVICES TERRITORIAUX D'INCENDIE ET DE SECOURS (STIS)

Résumé : La Collectivité européenne d'Alsace a conservé deux services d'incendie et de secours distincts. Le présent rapport a pour objet de décider de la contribution de notre collectivité aux budgets de ces deux services.

La Loi Alsace ayant maintenu deux services départementaux d'incendie et de secours, transformés en l'occurrence de Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) en Service Territorial d'Incendie et de Secours (STIS), il est nécessaire de se prononcer sur la contribution départementale à chacun de ces services.

Pour le STIS 68

Évènements marquants de l'année 2020

Le SDIS 68 a poursuivi la mise en œuvre de la refonte totale des modalités de son financement ; ainsi, les modalités de calcul des contributions communales et intercommunales ont été entièrement réformées et la charge de la vétérance pour les corps communaux et intercommunaux est désormais intégralement répercutée à leur autorité d'emploi.

Pour s'adapter à une forte progression de l'activité opérationnelle et pour améliorer la couverture des zones à forte activité, un programme pluriannuel de renforcement des effectifs a été mis au point.

Perspective 2021

Plusieurs éléments viennent impacter significativement le budget 2021 du STIS 68 :

- Le nouveau régime de la prime de feu (impact de 850 K€),

- La poursuite du renforcement de l'effectif : il est prévu 5 recrutements supplémentaires (impact de 264 K€),
- L'impact de la crise sanitaire (impact estimé, en 2021, à 258 K€),
- Pour l'investissement : 6.3 M€ seront affectés à la poursuite du plan d'amélioration de l'immobilier, notamment : la mise en chantier de la salle de sports à Colmar et la construction d'un nouveau CIS à Oltingue.

Globalement, le STIS 68 continue à maîtriser ses charges courantes de fonctionnement, malgré les principaux impacts décrits ci-dessus.

Le budget du STIS 68 s'établira à 73 864 000,00 €, dont 58 150 000, 00 € en section de fonctionnement et 15 714 000,00 € en section d'investissement ; la contribution de la CeA à ce budget est fixée à 24 311 692,00 €.

Pour le STIS 67

Événements marquants de l'année 2020

Le SDIS 67 a décidé (2018) et mis en œuvre (2019) un nouveau dispositif pour les contributions communales et intercommunales (deux corps communaux subsistent au 1^{er} janvier 2021). Les efforts de convergence entre les contributeurs relevant d'une même catégorie ont ainsi été poursuivis.

Sur le plan des ressources humaines, l'accord-cadre conclu en 2019 avec les partenaires sociaux comprend plus particulièrement un renforcement des effectifs dans les centres où la disponibilité opérationnelle est insuffisante afin de faire face à une activité croissante. En 2020, si le secours à personne est moins sollicité, les interventions pour la destruction des nids d'hyménoptères ont augmenté de +65% malgré la facturation mise en œuvre depuis 2019. Plus de 66 000 interventions ont été effectués en 2020.

La crise sanitaire a impacté l'activité de formation mais si les séances de sensibilisation aux gestes qui sauvent dans les collèges ont dû être suspendues, l'objectif de doter chacune des 7 compagnies d'une classe de cadets de la sécurité civile s'est poursuivi, de même que la promotion du volontariat qui s'est concrétisée par l'ouverture du recrutement et de la formation initiale à tous les habitants de Strasbourg.

La modernisation du SDIS s'est traduite au travers de sa forte participation au projet NexSIS, le futur système unifié de gestion opérationnelle du Ministère de l'Intérieur (centres de traitement des appels et coordination des secours). La plateforme logistique départementale (réparation des engins, pharmacie...) réceptionnée en 2020 est opérationnelle.

Perspectives 2021

- La maîtrise des dépenses courantes autour de 10,5 M€, impactée par la prévision de dépenses exceptionnelles liées à la poursuite de la pandémie : EPI Covid, produits désinfectants et vaccination de son personnel
- Les dépenses de personnel : poursuite de la mise en œuvre de l'accord-cadre et impact de la revalorisation de la prime de feu en année pleine (impact 1,3 M€)
- Le Projet NexSIS entrera en phase opérationnelle en 2021 : projet immobilier de la plateforme (1,1 M€ de travaux), équipement mobilier, informatique (près de 0,9 M€)...
- Des projets immobiliers importants : Sélestat, Obernai, achèvement Val de Moder, rénovation CIS Strasbourg Ouest, aménagement au CIS Sud (Illkirch)... (charge estimée sur l'exercice : 4,3 M€).
- La poursuite du plan pluriannuel de gestion de la flotte de véhicules (2019-2022) à hauteur de 4 M€.

Globalement, le STIS 67 maîtrise ses charges mais l'équilibre financier est maintenu en mobilisant son épargne, ce qui nécessitera de définir une stratégie financière pluriannuelle avec la CeA.

Le budget du STIS 67 s'établira à 110 075 000,00 €, dont 91 125 000,00 € en section de fonctionnement et 18 950 000,00 € en section d'investissement. La contribution de la CeA, conformément au rapport du SDIS 67 relatif à l'évaluation des ressources et des charges prévisionnelles, est fixée à 31 972 490,00 euros pour 2021, soit +1,2 %.

Tableau récapitulatif des crédits de paiements

	BP 2020	BP 2021	BP 2021 - BP 2020 en €	BP 2021 - BP 2020 en %	AP/AE Nouvelles
Dépenses de fonctionnement	54 648 384,49	56 284 182,00	1 635 797,51	2,99%	
Dépenses d'investissement	1 000 000,00	0,00	-1 000 000,00	-100,00%	
Total dépenses (A)	55 648 384,49	56 284 182,00	635 797,51	1,14%	0,00
Recettes de fonctionnement	0,00	0,00	0,00		
Recettes d'investissement	0,00	0,00	0,00		
Total Recettes(B)	0,00	0,00	0,00		0,00
Dépenses nettes (A-B)	55 648 384,49	56 284 182,00	635 797,51	1,14%	0,00

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- de fixer la contribution de la CeA au budget général du STIS du Haut-Rhin à 24 311 692,00 €,
- de fixer la contribution de la CeA au budget général du STIS 67 à 31 972 490 €,
- d'inscrire ces crédits sur la ligne suivante : Prog P036 – Op P036O001 – P036E01.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président

Frédéric BIERRY